



Rapport d'activite

2021

Introduction

Services créés dans chaque département à partir de 2010, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement/logements d'urgence et d'insertion financés par l'Etat. Ils participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions des SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence, plateforme téléphonique du numéro d'urgence sociale 115 et hébergement/logement d'insertion.

Dans le Finistère, le SIAO 29, association loi 1901, rassemble 14 adhérents, assurant ainsi une représentation de lieux d'évaluation et de gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion du département. Le SIAO 29 est de ce fait construit et porté par un ensemble d'opérateurs au travers son conseil d'administration.

Au 1^{er} janvier 2021, après une importante réorganisation demandée par l'Etat pour consolider l'organisation du SIAO 29, les activités des volets urgence-115 et insertion sont gérées directement par l'association qui est redevenue employeur.

Pendant plusieurs années, les missions opérationnelles ont été confiées à l'AGEHB (Croix-Rouge Française depuis le 1^{er} juillet 2021) et à la Fondation Massé-Trévidy. Cette structuration a pris fin le 31 décembre 2020. Dans cette nouvelle organisation, les équipes sont réunies dans les mêmes locaux à Quimper.

Le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement/logement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence. Via le numéro d'urgence sociale « 115 », il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement/logement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement.



01

PRESENTATION DU SIAO 29

1. Les membres de l'association et composition du bureau p. 9
2. Les moyens et les missions p. 10
3. L'organisation et le fonctionnement p. 13
4. Les dispositifs p. 17
5. Eléments marquants et perspectives p. 24



02

RAPPORT D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence p. 29
2. Le volet insertion p. 35



03

ANNEXES

1. Organigramme p. 46
2. Fiche de demande urgence p. 47
3. Fiche de demande insertion p. 49



01

PRESENTATION

DU SIAO 29



1. Les membres de l'association et composition du bureau

Les membres de l'association

CCAS de Brest

40 rue Jules Ferry 29200 Brest
Représenté par Monsieur François CUILANDRE

CCAS de Quimper

8 rue Verdelet 29000 Quimper
Représenté par Madame Isabelle ASSIH

CCAS de Concarneau

14 rue de Courcy 29900 Concarneau
Représenté par Monsieur Marc BIGOT

CCAS de Carhaix

Place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer
Représenté par Madame Hélène GUILLEMOT

Association COALLIA

16-18 Cour Saint Eloi, 75592 Paris Cedex 12
Représenté par Monsieur Gabriel CERCLIER

CIAS Quimperlé Communauté

1 rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé
Représenté par Madame Marie-Françoise LE ROCH

Association DON BOSCO

Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau
Représenté par Monsieur Bernez RANNOU

Association Croix-Rouge Française

7 rue de Lanrédec 29200 Brest
Représentée par Madame Marie LE MENN

Association ASAD

15 rue de Kerfraval 29600 Morlaix
Représenté par Monsieur Albert THOMAS

Fondation Massé-Trévidy

39 rue de la Providence 29000 Quimper
Représenté par Monsieur Hervé JACQ

Association Habitat et Humanisme

20 avenue de Limerick 29000 Quimper
Représenté par Monsieur Patrick PRIGENT

CIAS du Cap Sizun

17 rue Lamartine 29770 Audierne
Représenté par Monsieur Bruno LE PORT

CCAS de Morlaix

29 rue de Brest 29600 Morlaix
Représenté par Monsieur Jean-Paul VERMOT

Association AILES

8 rue Michelet 29200 Brest
Représenté par Monsieur Yvon MAZE

L'association, qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées

Composition du bureau

Du 29/09/2020 au 05/10/2021

Président

Monsieur Jean LE BARS

Secrétaire

Madame Sophie CABARET

Trésorière

Madame Annie PEURON

Vice-présidente

Madame Patricia SALAUN-KERHORNOU

Secrétaire-adjointe

Madame Catherine TREANTON

Trésorière-adjointe

Madame Nancy CLARK

Depuis le 05/10/2021

Président

Monsieur Jean LE BARS

Secrétaire

Madame Sophie CABARET

Trésorière

Madame Annie PEURON

Vice-présidente

Madame Marion MAURY

Secrétaire-adjointe

Madame Catherine TREANTON

Trésorier-adjoint

Monsieur René BILIEU

En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises, le Bureau s'est réuni 3 fois.

Comme en 2020, lorsqu'il n'était pas possible de se réunir en présentiel, les instances se sont tenues en visioconférence.

2. Les moyens et les missions

Locaux

Suite de la réorganisation, depuis le 25/03/2021, le siège social du SIAO 29 a été transféré dans les nouveaux locaux de l'association au 50 rue du Président Sadate – 29000 Quimper.

Déjà basé à Quimper, le volet insertion a intégré les locaux en mars. L'équipe du 115 est restée à Brest pendant le 1^{er} semestre afin de favoriser la transition. Les équipes se sont retrouvées dans les locaux de Quimper le 1^{er} juillet.



Subventions



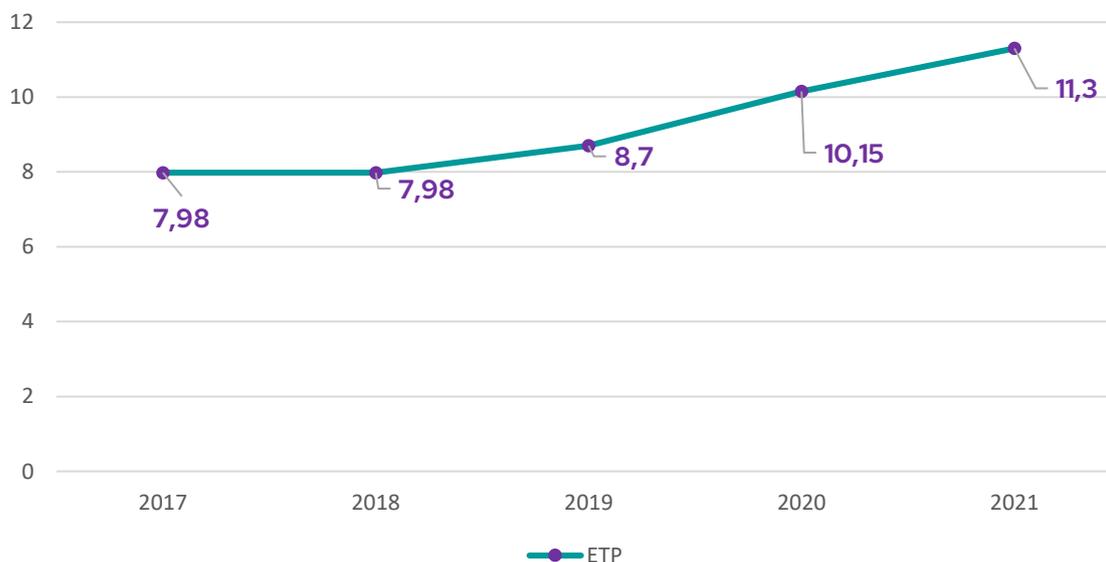
L'augmentation des subventions allouées par l'Etat, en particulier sur l'année 2021, est liée à la réorganisation du fonctionnement du SIAO. Celle-ci a entraîné une augmentation des coûts et des besoins financiers. De plus, l'organisation précédente s'appuyait sur des mutualisations qui ne sont plus possibles aujourd'hui.

Les besoins en personnel ont également été renforcés, du fait de l'augmentation de l'activité.

Personnels

Depuis le 01/01/2021 le SIAO 29 est une association employeur avec 11.3 ETP. L'équipe est composée de 6 écoutants 115 (5 ETP), 0.8 ETP de coordination urgence, 1 ETP de secrétariat urgence, 1 ETP secrétariat insertion, 1 ETP coordination insertion, 0.5 ETP de travailleur social, 1 ETP de chef de service et 1 ETP de direction.

Evolution des ETP



Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'urgence et l'insertion. Ces 2 volets ont pour missions de :

Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative

Gérer le service d'appel téléphonique dénommé « 115 »

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ; Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation

Contribuer à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec un accompagnement social

Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et lorsque la convention conclue entre l'Etat et la personne morale en charge du SIAO le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L 342-2- 6 du CASF

Produire chaque année les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement

Participer à l'observation sociale

L'organisation et le fonctionnement

L'association SIAO 29, regroupe les volets Urgences - 115 et insertion pour une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion

Le Conseil d'Administration se trouve être l'interlocuteur de la DDETS sur ces questions.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions des SIAO dans l'article L. 345-2-4

3. L'organisation et le fonctionnement

Champ géographique d'intervention et commissions territoriales insertion

Le SIAO 29 est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix-COB 29

L'objectif de ce découpage territorial est d'étudier les situations de chaque territoire avec les partenaires présents sur ce dernier. Cela se fait via les lieux d'évaluation et les commissions territoriales

Pays de Brest



Périodicité

Toutes les 6 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, IML (FSL), ALT, Pension de famille

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
Chaque EPCI ayant intégré la commission
Représentant de la mission locale
Représentant du Conseil départemental
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire
Représentant du SIAO 29

Morlaix – COB 29

Périodicité

Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
Représentant de la mission locale
Représentant du SIAO 29



La CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement) Brest Métropole

Cette commission a été créée dès 1992, le SIAO s'est donc intégré à l'existant.

Il existe des commissions distinctes (le SIAO est présent aux 3 premières) :

- Alpha (ménages moins de 26 ans)
- Delta (ménages de plus de 26 ans)
- CHRS (Examen des évaluations relatives aux demandes d'hébergement d'insertion. Orientation vers les dispositifs ad hoc)
- Lambda, examen et attribution des mesures ASLL
- Oméga, informations et coordinations des dispositifs et acteurs

Les commissions Alpha et Delta se déroulent l'une à la suite de l'autre. Elles intègrent d'autres dispositifs tels que la sous-location.

Périodicité

1 fois par mois



Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement

Périodicité

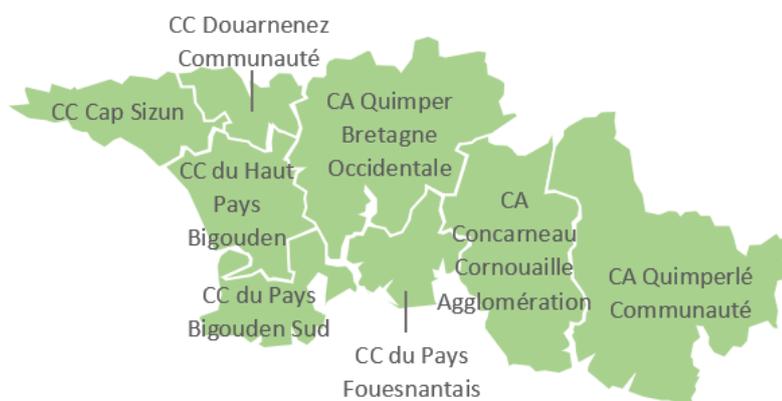
Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, IML (FSL + Etat), ALT, Pension de famille, Cité de promotion familiale, Résidence accueil, Résidence sociale

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
Chaque EPCI ayant intégré la commission
Représentant de la mission locale
Représentant du Conseil départemental
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire
Représentant du SIAO 29



Lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115, numéro départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion ou un logement adapté, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

- D'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- De réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- De transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales.

Chaque demande d'hébergement d'insertion doit se faire à l'aide de la fiche départementale (à l'exception de la CASAL). Cette étape, qui intervient en amont des commissions, nécessite d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

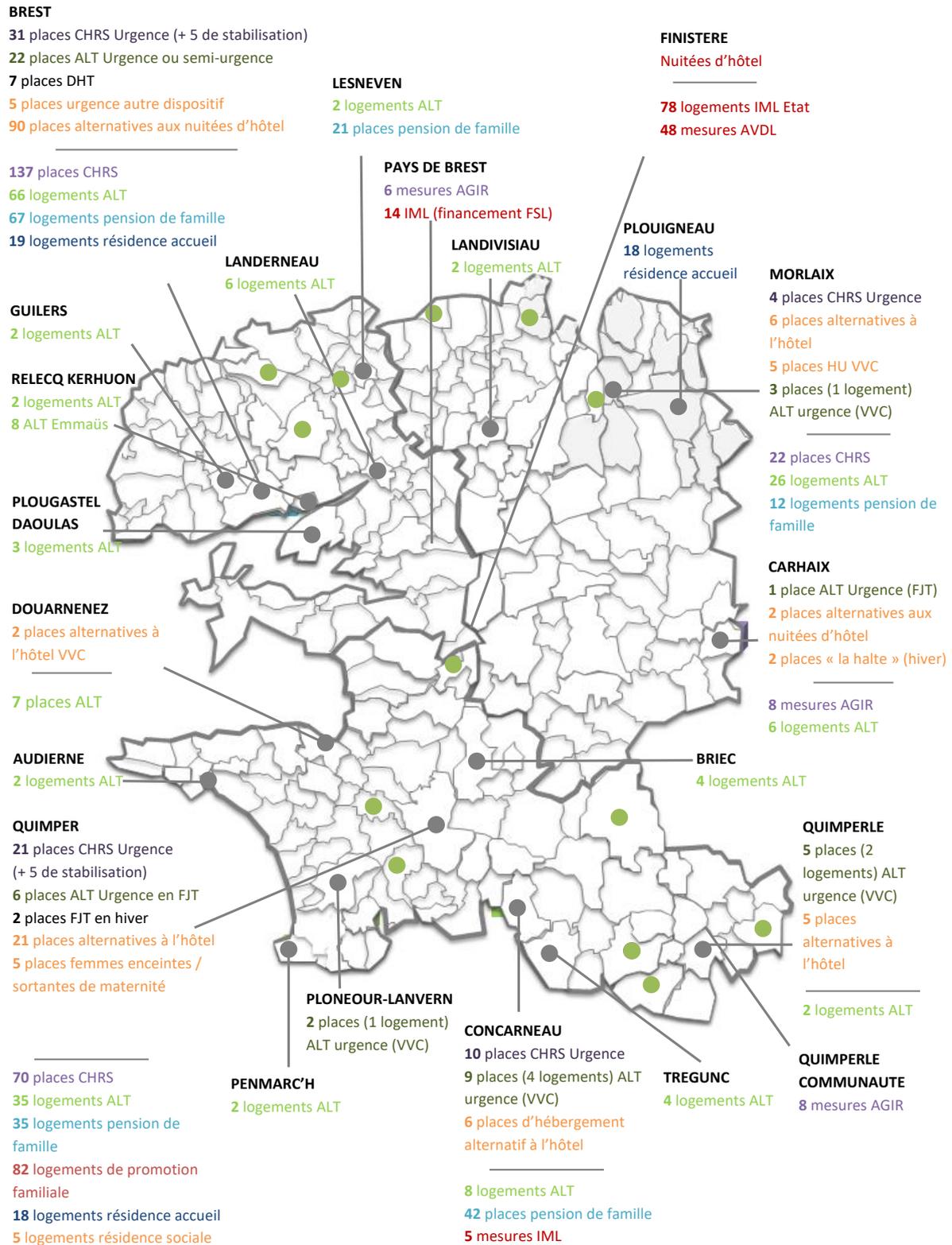
Processus de la demande d'hébergement d'urgence



Processus de la demande d'hébergement d'insertion



4. Les dispositifs



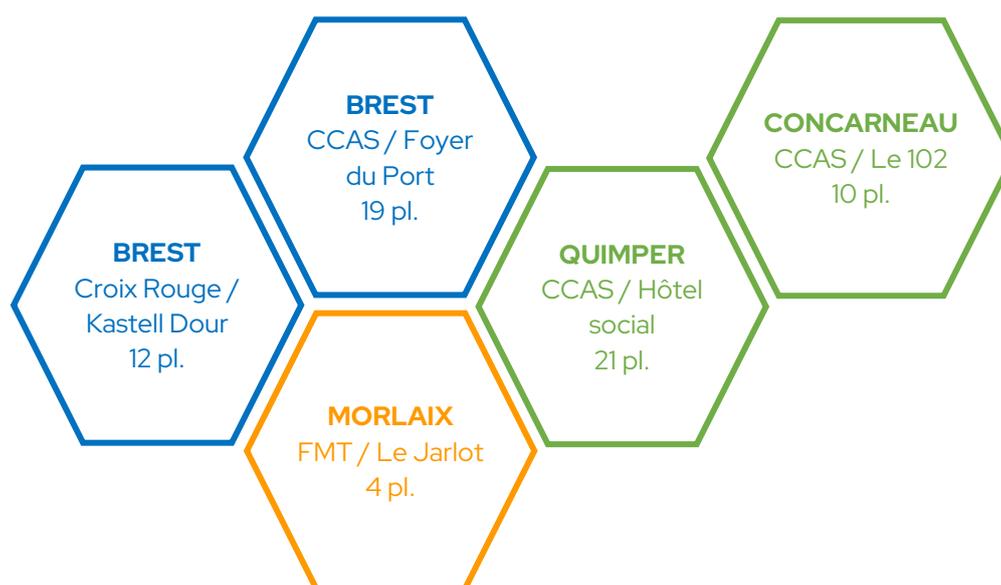
Carte mise à jour en janvier 2022

Les dispositifs urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

CHRS urgence

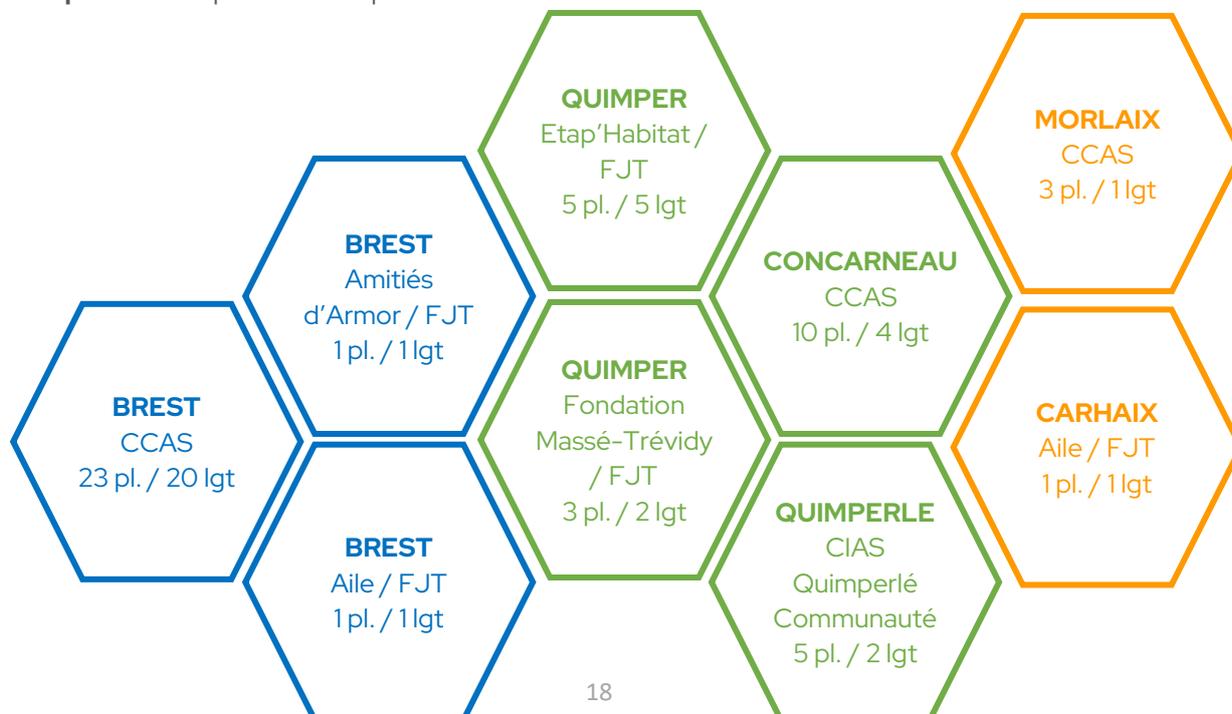
Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**.



En plus de ces places, il existe 10 places dites de stabilisations hors champ d'intervention du SIAO (5 à Quimper, 5 à Brest).

ALT urgence

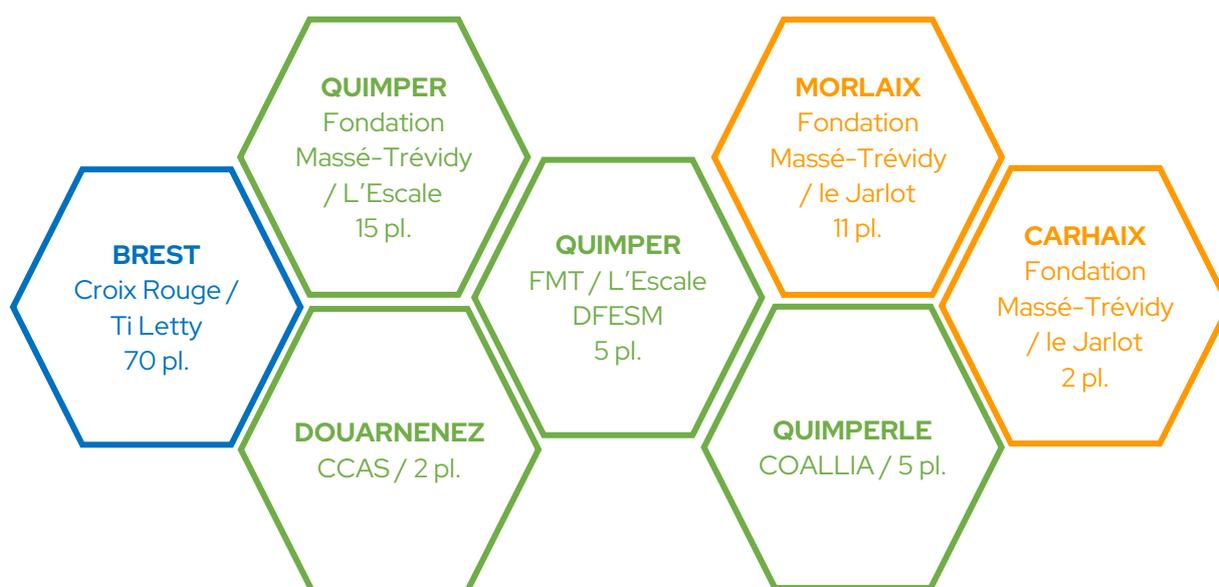
Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 3 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau, 1 à Morlaix et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **52 places**. Une partie de ces places est dédiée à l'accueil de femmes victimes de violences.



Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel

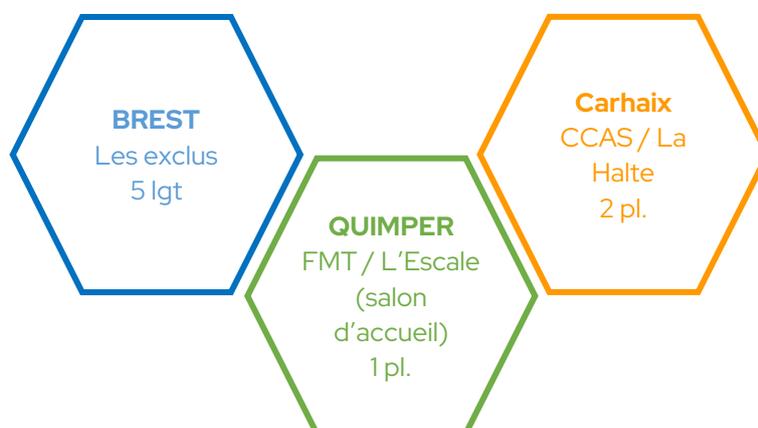
Ces dispositifs permettent un accueil en urgence plus satisfaisant qu'à l'hôtel, et continuent d'être développés sur le département. L'ensemble de ces structures représente un total de **110 places**.

20 places à Brest, 6 à quimper et 6 places à Concarneau viendront enrichir les solutions de mises à l'abri en 2022.



Autres dispositifs

En complément, 3 autres dispositifs avec des financements différents existent sur le département. Le SIAO peut y faire des orientations : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Carhaix. Ces structures représentent un total de **8 places**.



Places hiver – vigilance orange ou rouge

En cas de vigilance orange ou rouge et de saturation des dispositifs, 10 places sont mobilisables à Quimper, sur déclenchement du préfet.

2 places dans les FJT de Quimper sont également ouvertes en période hivernale.

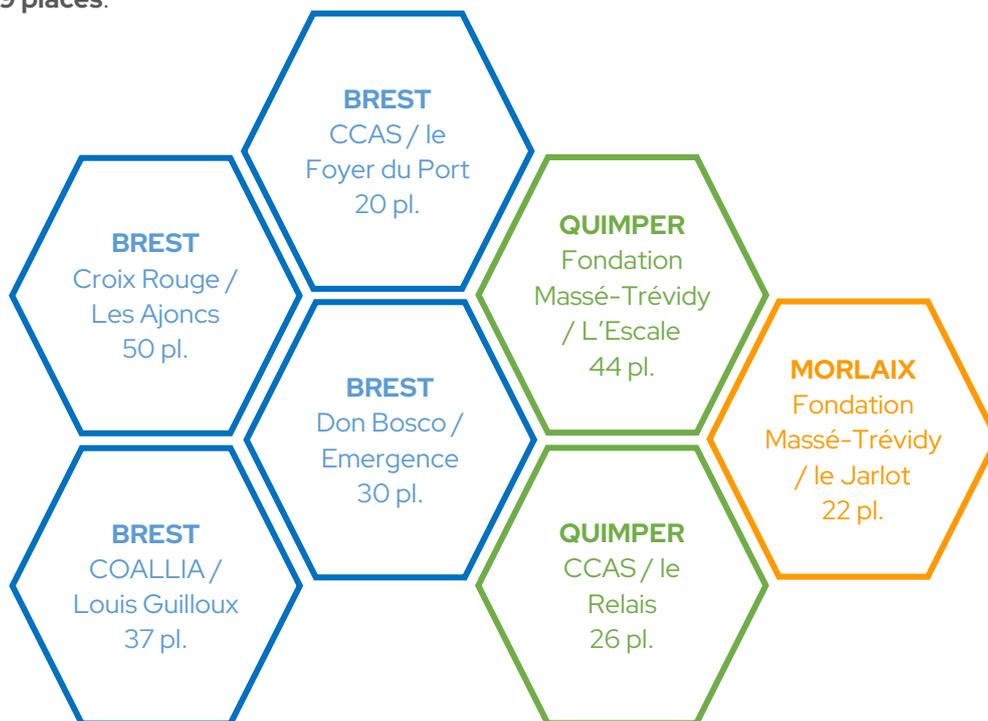
Les dispositifs insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

CHRS insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



ALT insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateurs à 26 et le nombre de logements ALT à **181 pour 307 places**.

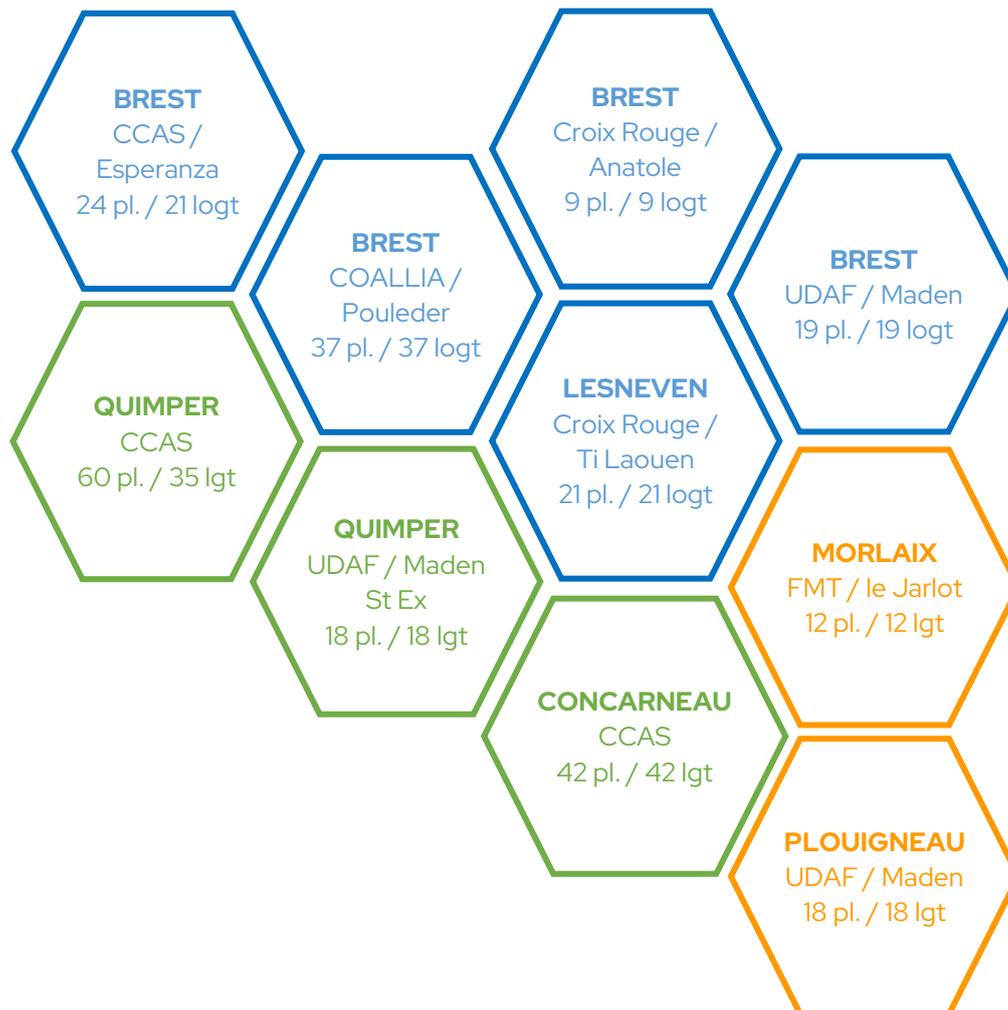


Pension de famille / résidence accueil

Il y a actuellement 7 pensions de famille en Finistère.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 19 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **232 logements** pour **260 places**.



Autres dispositifs



Parmi ces dispositifs, on distingue des mesures d'accompagnement de type AGIR (Accompagnement Global Individualisé Renforcé) et mesures AVDL (Accompagnement Vers et dans le Logement). Les mesures AGIR proposent un accompagnement de type CHRS. Les mesures AVDL concernent les ménages entrés ou sur liste d'attente ALT.

Les résidences sociales et Cités de Promotion Familiale (CPF) sont des dispositifs logement gérés par le CCAS de Quimper. Le reste des dispositifs concernent l'intermédiation locative.

5. Éléments marquants et perspectives

Réorganisation du SIAO 29

Demandé en 2019 par la DDETS, la réorganisation du SIAO 29 s'est concrétisée au 1^{er} janvier 2021 après plusieurs mois de travail et de réflexions.

A cette date, l'association, qui a été créée en 2011, est redevenue employeur et s'occupe de la gestion directe des activités urgence et insertion. De 2011 à 2013, l'association avait déjà eu ce rôle pour le volet insertion.

Cette évolution majeure du fonctionnement a mis fin aux délégations qu'avaient l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy pour la gestion technique des volets urgence-115 et insertion. Ces deux associations redeviennent ainsi membres « classiques » du SIAO 29.

En mars, le SIAO a intégré de nouveaux locaux à Quimper, permettant l'accueil l'ensemble des équipes urgence et insertion. Celles-ci ont été réunies le 1^{er} juillet.

Une nouvelle équipe

Du fait de la réorganisation, de la centralisation des activités à Quimper et de la fin de mutualisations, il y a eu de nombreux mouvements de personnels entre la fin d'année 2020 et la fin d'année 2021.

Du fait de ces évolutions, la majorité des salariés du volet urgence-115 qui étaient présents à Brest, n'ont pas souhaité intégrer le nouveau fonctionnement. La secrétaire urgence est restée mise à disposition du SIAO 29 à temps partiel toute l'année, le temps d'avoir d'autres opportunités au sein de la Croix-Rouge Française (ex-AGEHB). Pour l'insertion, les salariés présents avant la réorganisation ont également fait le choix de quitter l'association à la fin du premier semestre. Une nouvelle équipe a donc été constituée sur l'année 2021. Celle-ci a su faire face très rapidement à l'activité et en saisir les enjeux importants.

Fin de la saisonnalité de l'activité d'hébergement d'urgence

Depuis plusieurs années, et en particulier à la suite de la crise sanitaire, nous n'observons plus de variation de l'activité en fonction des saisons. En effet, la période hivernale n'est plus aujourd'hui synonyme d'augmentation des mises à l'abri sur le 115 comme ça a pu l'être par le passé. Comme en 2020, le niveau de mise à l'abri est resté important tout au long de l'année avec des « pics » d'hébergement à l'hôtel en avril et mai. Ce niveau important de sollicitations sur le volet urgence comme sur le volet insertion démontre une augmentation des difficultés sociales rencontrées par les ménages.

Développement de l'offre d'hébergement et de logements adaptés

Si le recours aux nuitées d'hôtel est à un haut niveau depuis deux ans, l'Etat continue de développer des solutions d'hébergements et de logements adaptés. En urgence, la création de places ALT dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences et le développement des dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel en sont les exemples. Sur l'insertion, s'il n'y a plus réellement de création de places, les dispositifs d'accompagnement sont eux, en augmentation (AGIR et AVDL).

Dans la logique du logement d'abord, l'Etat développe également des places en logements adaptés via les dispositifs d'intermédiation locative ainsi que les pensions de familles (3 projets à venir sur le département).

Baisse des accueils et des sorties en hébergement

Malgré le développement de nouvelles places, nous ne pouvons que constater la baisse des accueils en hébergement. En 2019, nous comptabilisions 319 admissions en CHRS et ALT. En 2020, ce nombre est passé à 291 pour arriver aujourd'hui à 214. En deux ans, cela représente une baisse de la capacité d'accueil de 105 ménages sur une année.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : la crise sanitaire, l'augmentation des difficultés sociales et psychologiques des demandeurs et l'embolisation des accès au parc public ou privé qui rend difficile les sorties d'hébergement.

Cette baisse des accueils impacte de fait, l'augmentation des délais d'attente sur les dispositifs.

Cela vient poser la question du sens, en commission insertion, de continuer à positionner des ménages sur listes d'attente lorsque les entrées se feront dans plusieurs mois voire l'année suivante, alors que les besoins sont identifiés au moment de l'évaluation.

SI SIAO

SI SIAO est le logiciel développé par l'Etat, utilisé par les SIAO depuis 2018. En septembre 2019, la fusion des plateformes urgence et insertion, qui étaient alors distinctes, a entraîné de nombreux bugs et difficultés. L'ensemble des bugs ne sont toujours pas réglés à ce jour ; l'Etat en fait un chantier prioritaire mais ne communique pas de calendrier.

Les dysfonctionnements encore présents concernent notamment les données et extractions statistiques. Certaines données ne sont pas disponibles, et au regard des différentes extractions la fiabilité n'est pas assurée. Pour ce rapport, les données sont issues du logiciel mais également d'autres outils internes qui nécessitent un important traitement. Pour le moment, il n'est donc plus possible de répondre aux demandes de partenaires dans ce domaine.

Nouvelle instruction ministérielle

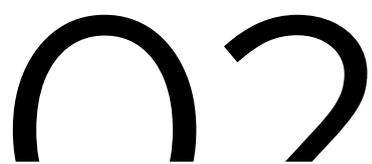
Prévue pour le début d'année 2022, cette instruction viendra préciser les missions des SIAO dans la logique du logement d'abord et leurs places dans le service publique de la rue au logement.

Développement des outils de communication

De nouveaux outils sont prévus afin de développer l'échange d'information auprès des partenaires. Ainsi, en 2022, sera diffusé une lettre d'information permettant de partager des données d'activités ou des informations sur l'évolution des dispositifs et du secteur AHI.

Prévu depuis plusieurs années, un guide pratique à destination des évaluateurs sera également diffusé. L'objectif de ce document, au-delà de la connaissance du SIAO et des dispositifs, est d'accompagner les évaluateurs dans la complétude des demandes d'hébergement afin de diminuer le recours aux ajournements pendant les commissions insertion.

Enfin, la réorganisation du SIAO est également l'occasion de mettre à jour notre charte graphique et notre logo.

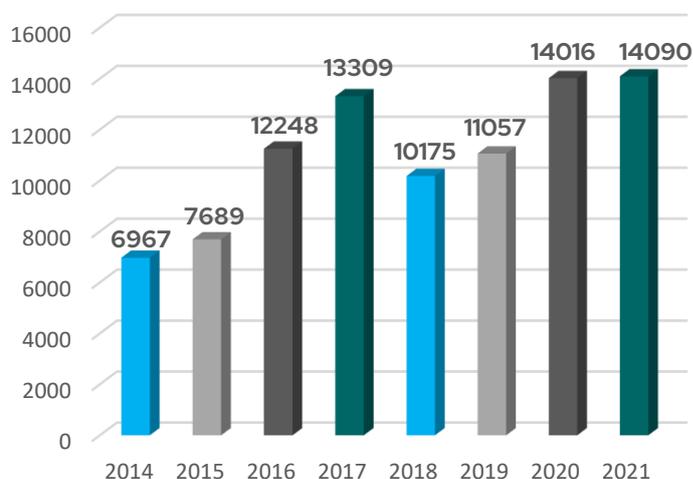


RAPPORT

D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence - 115

Demands traitées par le 115 et/ou les lieux d'hébergement



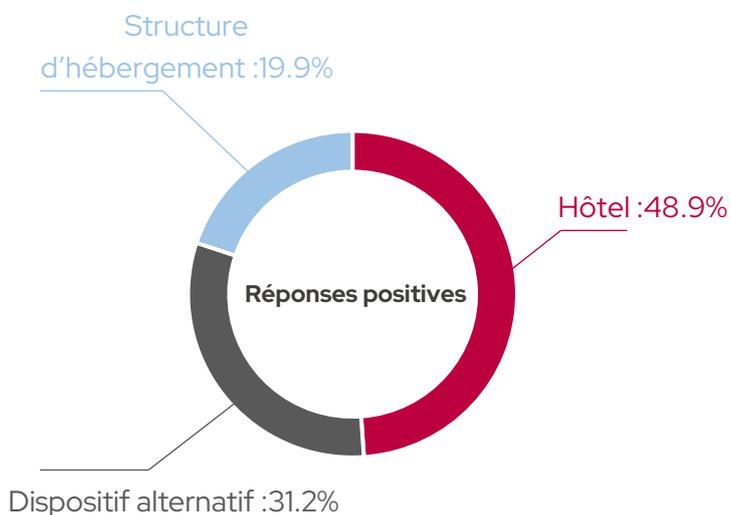
En 2021, 2 199 personnes différentes et 1 746 ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence. 14 090 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées. Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergement d'urgence ont augmentées de 120% entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018 avant de remonter depuis 2019.

La baisse enregistrée en 2018 s'explique notamment par le fait que moins d'hébergements ont été accordés par l'Etat à l'hôtel. En 2021, les demandes d'hébergement d'urgence sont stables par rapport à l'année précédente.

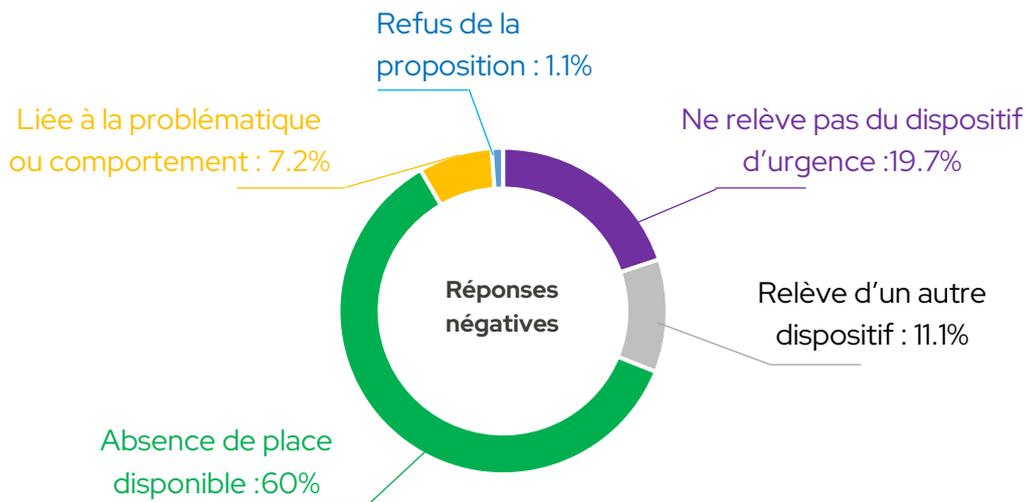
Les réponses

En réponse aux 14 090 demandes reçues en 2021, 11 513 ont donné lieu à un hébergement (soit 81.7 % contre 82.4% en 2020) et 2 577 n'ont pas abouties (soit 18.3 %, contre 17.6% en 2020).

Parmi les 11 513 demandes ayant donné lieu à un hébergement, 48.9% ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (63.1% en 2020), 31.2% en dispositifs alternatifs et 19.9% en dispositifs d'hébergement « classiques ». L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement classiques.

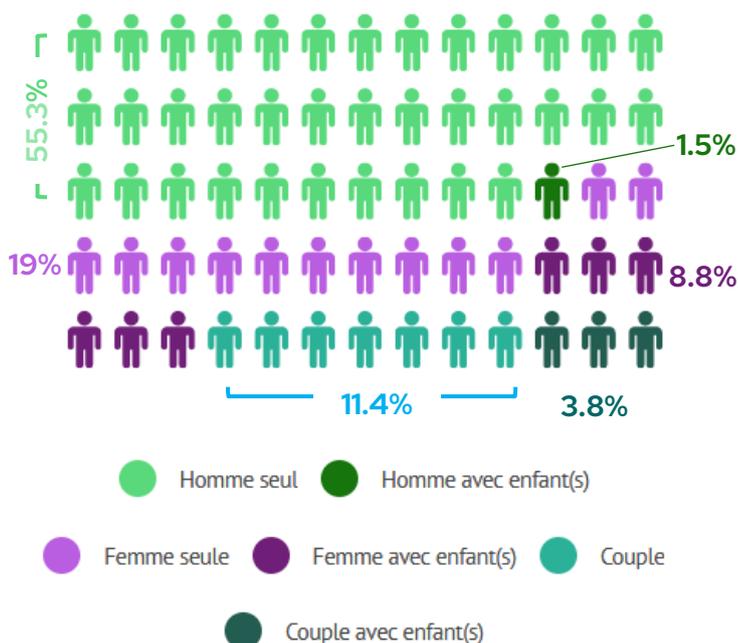


L'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Le nombre de demandes apparaît important car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » et alternatifs qu'à l'hôtel.



Le nombre de réponses négatives est en hausse de 4% par rapport à 2020. Concernant les motifs de refus on note une baisse de 92% de personnes ayant refusé une proposition, le nombre de refus car la personne ne relève pas du dispositif urgence reste stable. Le nombre de refus liés à la problématique du demandeur a diminué de moitié, enfin le nombre de refus pour absence de place disponible a augmenté de 29%.

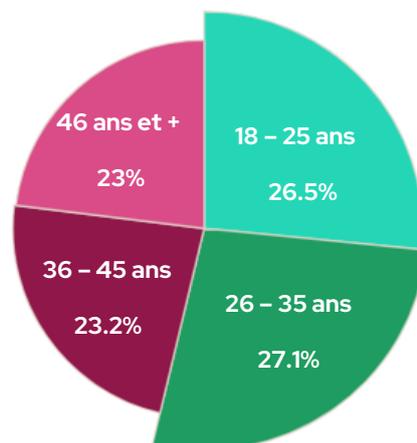
Typologie des demandeurs



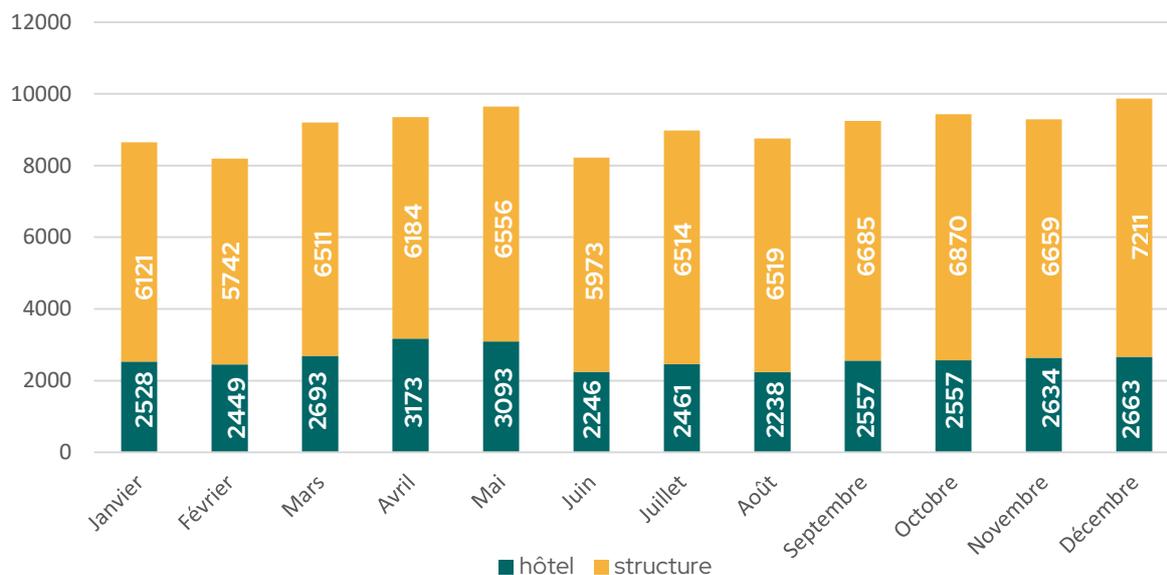
En 2021, 1 746 ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence au 115 et/ou sur un lieu d'accueil-évaluation. Les familles représentent 14 % des ménages concernés. Les hommes seuls représentent encore plus de la moitié des demandeurs.

En 2021, 26.5 % des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans (contre 30.4% en 2020). Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or, peu de dispositifs d'hébergement d'urgence leurs sont dédiés sur le département. L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.

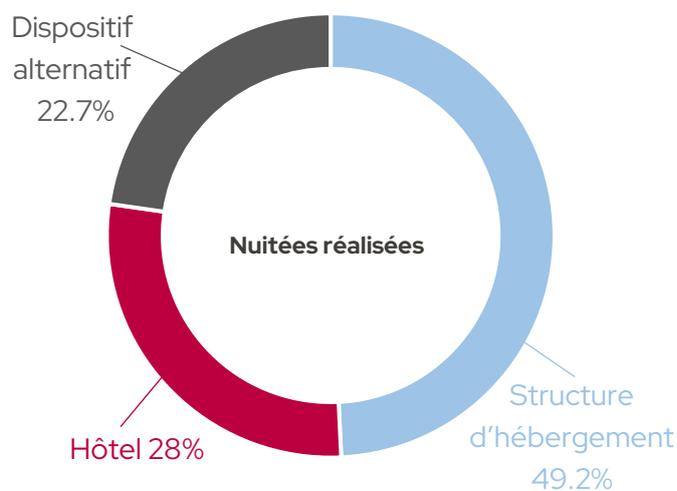
Age des demandeurs



Répartition des nuitées



En moyenne en 2021 on compte 9070 nuitées par mois contre 8146 en 2020 soit une augmentation de 11.3%



Concernant les nuitées réalisées en 2021, on observe que 49.2% d'entre elles ont eu lieu en structure d'hébergement, 28% à l'hôtel et 22.7% en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Les nuitées réalisées hors hôtels ont eu lieu à 70.8% sur le Pays de Brest, 21.1% sur le Pays de Cornouaille et 8% sur le territoire de Morlaix-COB.

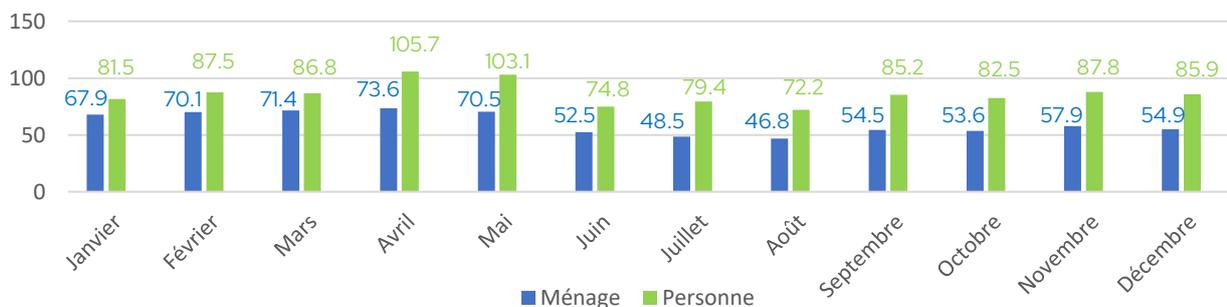
Nuitées hôtelières



Sur orientation du 115, 31 302 nuitées d’hôtel ont été enregistrées (par personne) en 2021 contre 26 814 en 2020, 10 405 en 2019 et 8 007 en 2018, soit une augmentation de 16% du nombre de nuitées accordées (1 nuit pour un ménage de 4 personnes = 4 nuitées d’hôtel enregistrées).

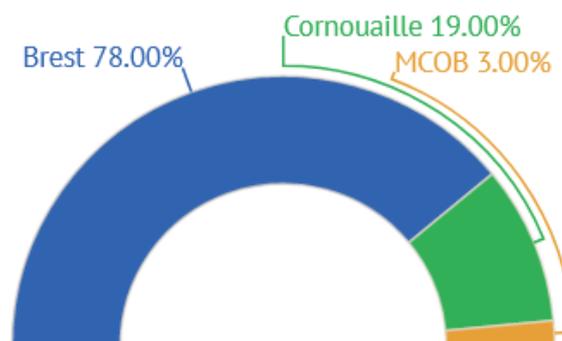
Le nombre de nuitées réalisées (par ménage) est égal à 21 937 pour l’année 2021 soit une hausse de 4% par rapport à l’année précédente (1 nuitée pour un ménage de 4 personnes = 1 nuitée réalisée).

Moyennes mensuelles nuitées hôtel par ménages différents



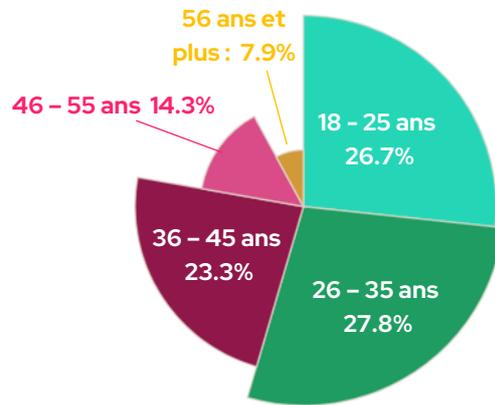
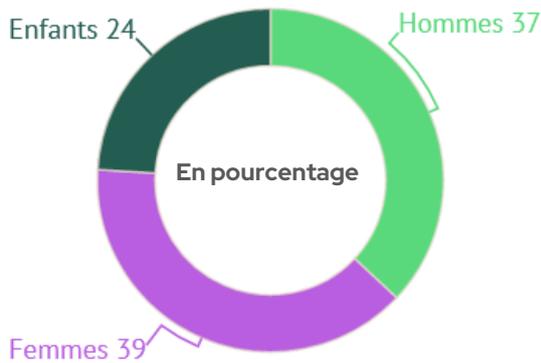
Répartition géographique des nuitées d’hôtel

En 2021, 78% des nuitées ont été octroyées sur le pays de Brest, 19% sur le pays de Quimper et 3% sur le pays de Morlaix et Carhaix. Cette répartition s’explique par le fait que Brest concentre une grande partie des demandes d’hébergement et que le SIAO 29 est le seul opérateur de nuitées d’hôtel sur le Pays de Brest, contrairement au Pays de Cornouaille où intervient également le CCAS de Quimper.



Typologie des ménages mis à l'abri à l'hôtel

En 2021, 690 ménages différents ont été hébergés par le 115, dont 292 hommes seuls, 229 femmes seules, 40 couples et 129 familles (2020 : 898 ménages différents dont 469 hommes seuls, 230 femmes seules, 38 couples et 161 familles). Ce qui représente 1004 personnes différentes dont 763 adultes et 241 enfants (contre 1231 personnes différentes en 2020 dont 966 adultes et 265 enfants).

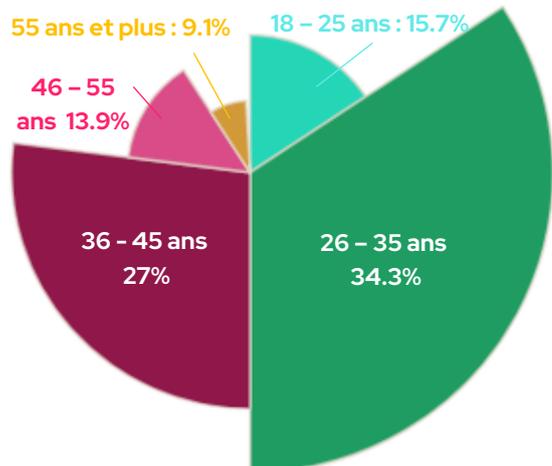
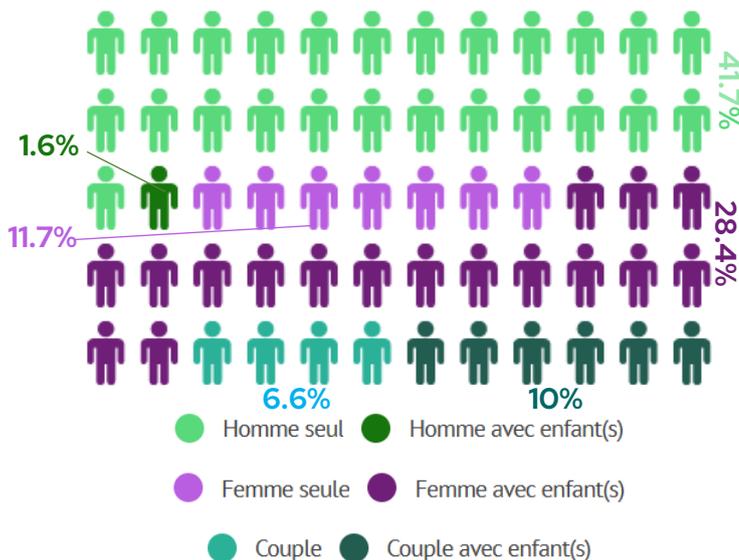


Nuitées hors hôtel

Répartition géographique des nuitées hors hôtel



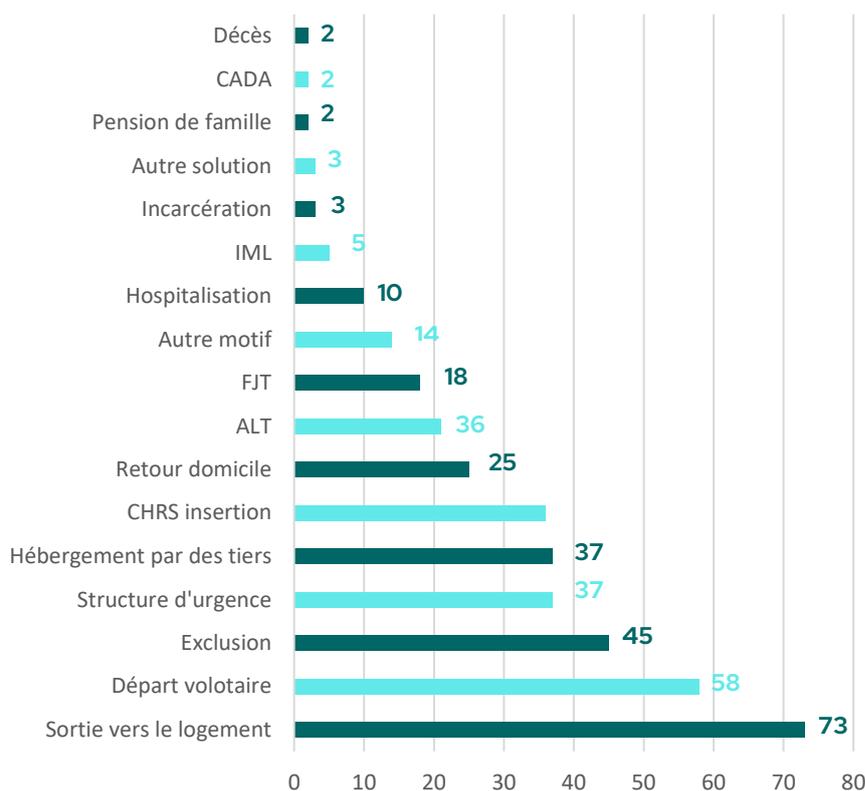
Typologie des ménages mis à l'abri à en structure



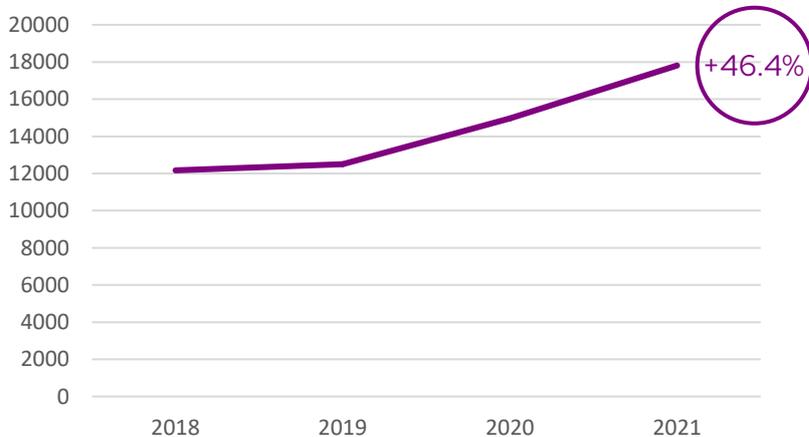
La majorité des personnes hébergées en structure d'hébergement et dispositifs alternatifs sont des hommes seuls (41.3%), des femmes avec enfant(s) (28.7%) et des femmes seules (12.5%). Au cumul, on constate que près de 39% des ménages hébergés en structure comprennent des enfants.

Concernant l'âge des personnes hébergées on note une part importante de 26 – 35 ans (34.3%) et des 36 – 45 ans (27%).

Motifs de fin d'hébergement



Zoom sur les appels au 115



Depuis 2018, le nombre d'appels reçus au 115 est en augmentation **46.4%**. Ce qui représente **17 811** appels décrochés en 2021.

Soit :

1 484.2 appels / mois

342 appels / semaine

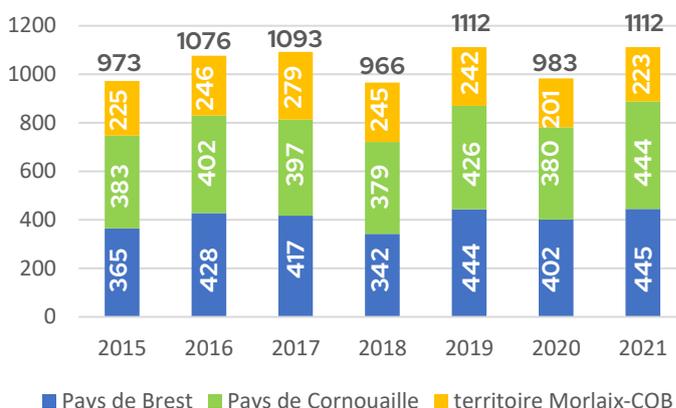
49 appels / jour

6 appels / heure

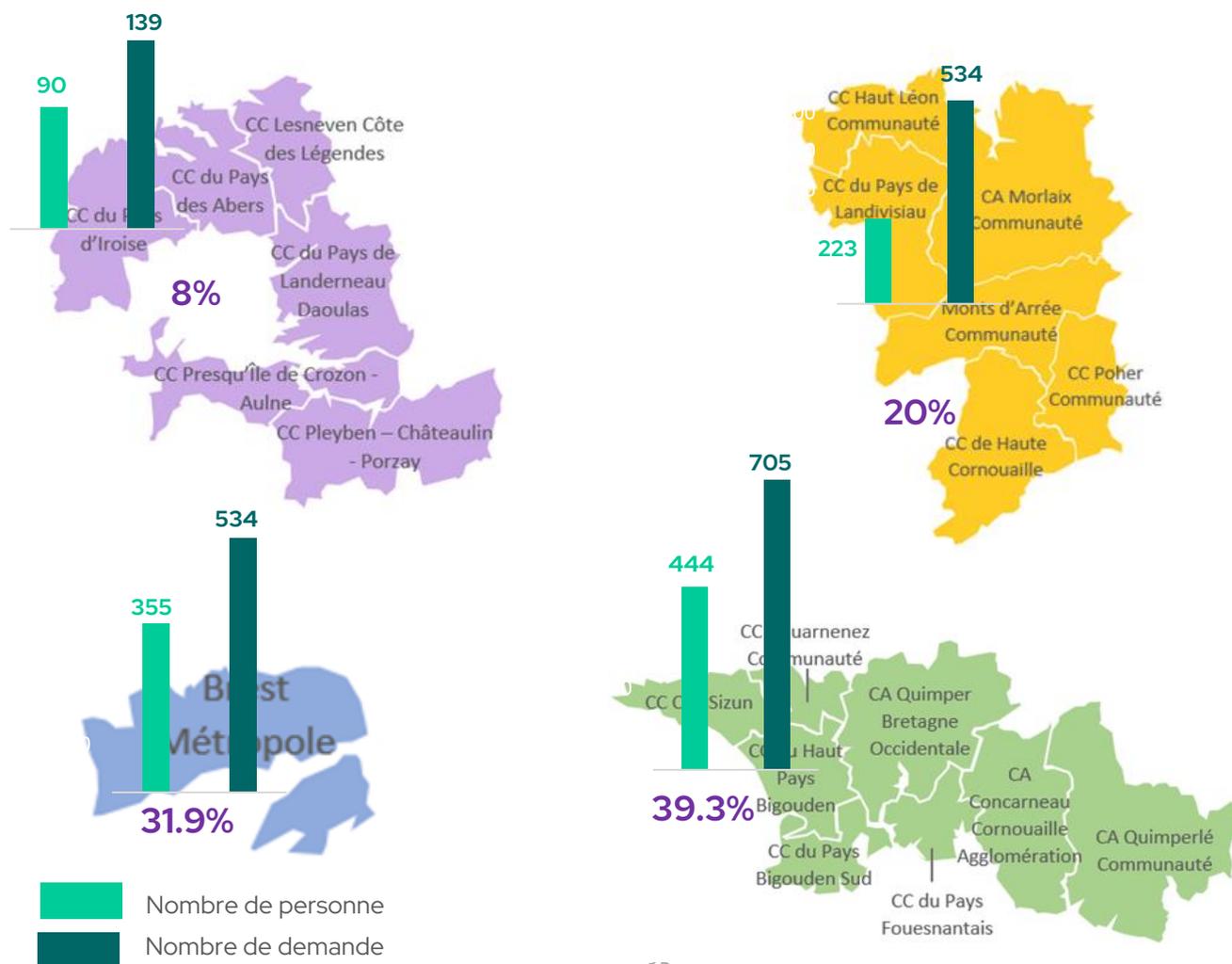
2. Le volet insertion

Evolution de la demande

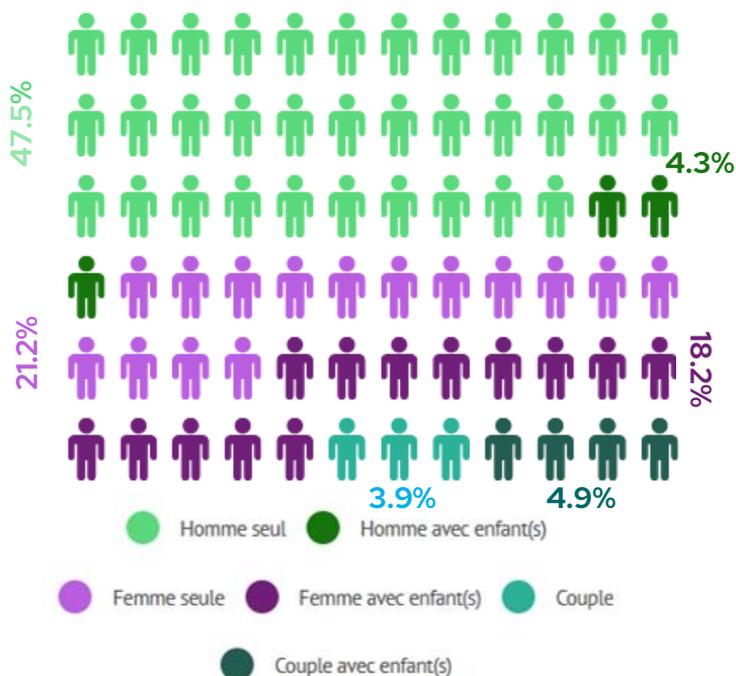
1 112 demandes ont été enregistrées (en hausse de 13% par rapport à 2020) soit 1 710 personnes.



Le nombre de demandes traitées en 2021 est en hausse de 13% par rapport à l'année précédente. C'est sur le territoire du Pays de Brest que la hausse est la plus importante avec une augmentation de 38.5% des demandes, ce territoire représente désormais 8% de l'ensemble des demandes départementales. Sur le Pays de Cornouaille l'augmentation est de 17% (soit près de 40% de l'ensemble des demandes). Le nombre de demande en 2021 est le plus important jamais enregistré sur ce territoire. En 2021, le seul territoire de Brest métropole regroupe près de 32% de l'ensemble des demandes du département.



Typologie des demandeurs

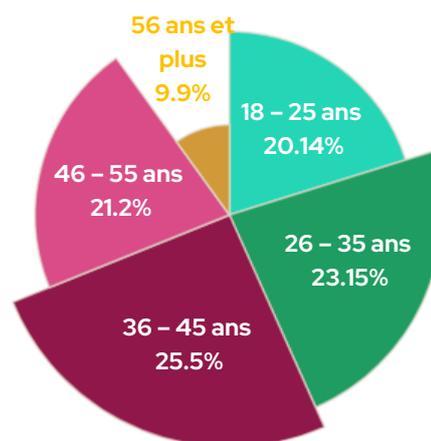


Le nombre de personnes seules faisant une demande d'insertion est en augmentation est atteint 68.7% des demandes.

La part des hommes seuls continue de baisser pour atteindre 47.5% cette année (49.1 % en 2020, 49.7% en 2019 et 50.5% en 2018).

Les demandes concernant des ménages avec enfant(s) représentent 27.3% des demandes.

Les 36 - 45 ans sont la tranche d'âge la plus représentée quant aux demandes SIAO insertion, suivis des 26 - 35 ans avec 23.15% et le 46 - 55 ans avec 21.2% des demandes. A noter que les jeunes adultes (18 - 25 ans) sont surreprésentés au SIAO puisque dans la population adulte finistérienne ils ne représentent que 10.6%.

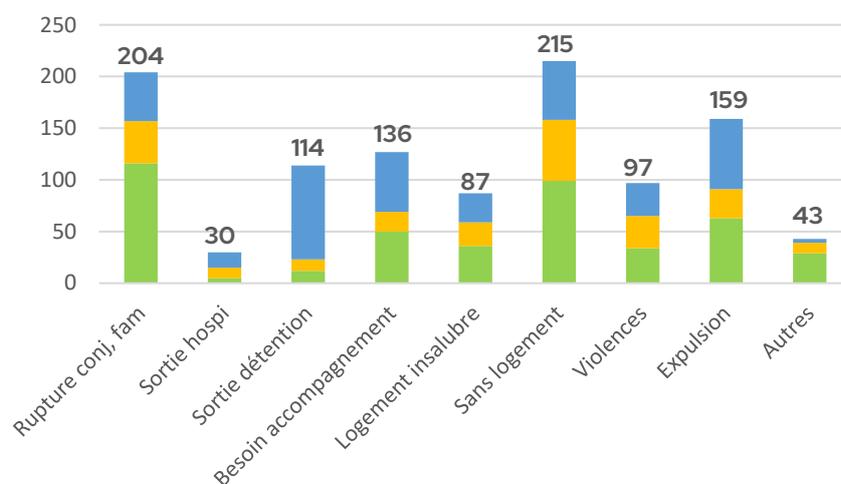


Ressources



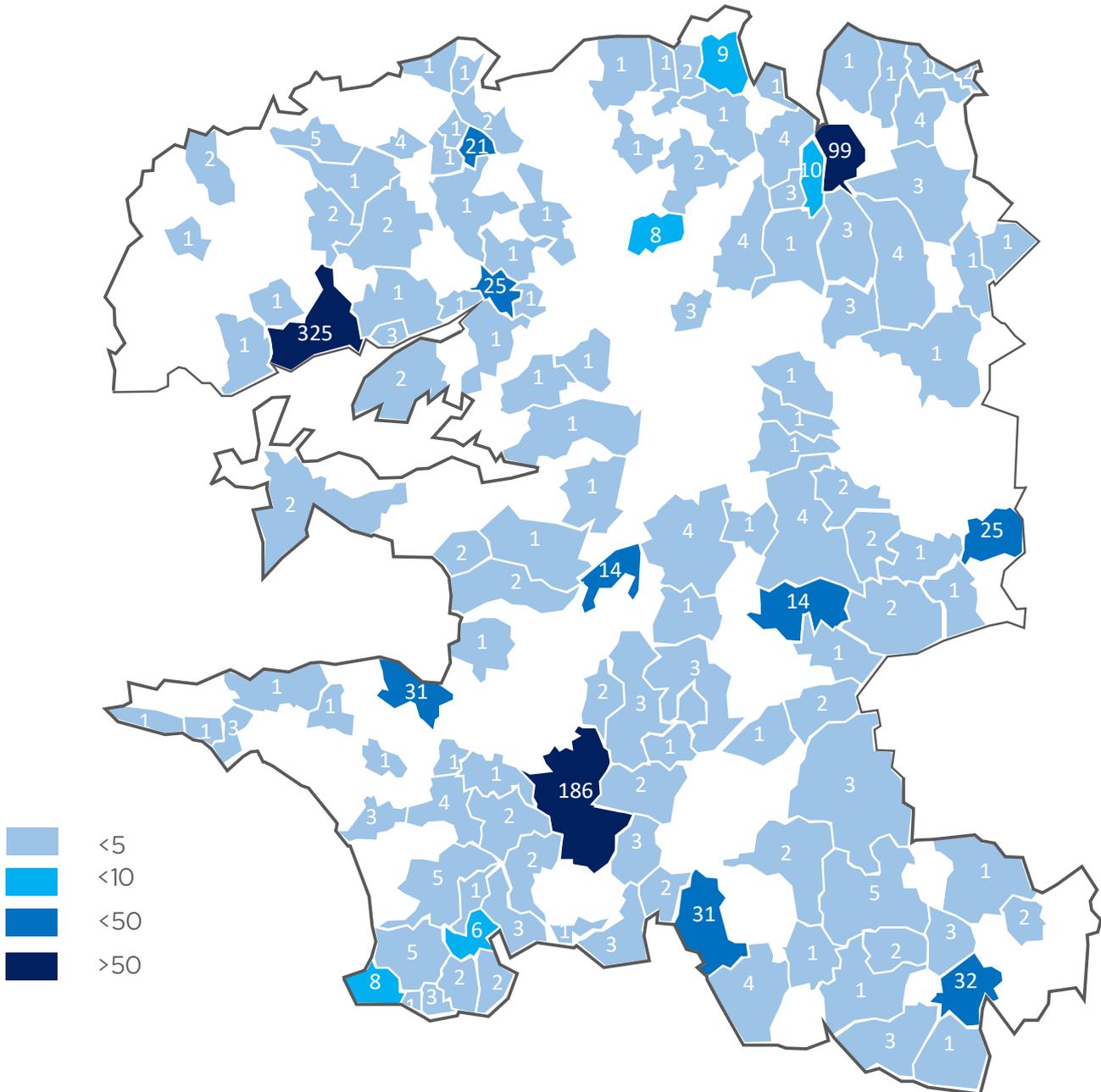
En 2021, plus du tiers des demandeurs percevaient le RSA, 14.9% l'AAH, 14.2% un salaire, 13.1% recevaient des ressources de pôle emploi et 12.8% étaient sans ressources.

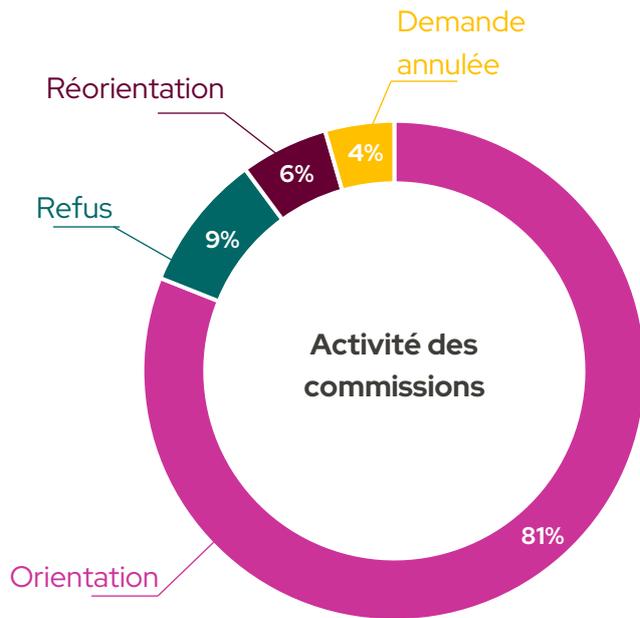
Motif de la demande



En 2021, 19% des demandeurs invoquent comme motif principal de recours au SIAO la rupture familiale, conjugale ou par des tiers. Sur le territoire de Cornouaille ce motif est également le plus invoqué avec 26.1%, suivi du fait d'être sans logement (22.3%), l'expulsion et la perte de logement (14.2%). Pour le territoire de Morlaix-COB le 1^{er} motif est l'absence de logement (25.4%), suivi de la rupture familiale, conjugale ou par des tiers (17.7%) et les violences conjugales ou intra-familiale (13.4%). Enfin, pour le Pays de Brest, c'est la sortie de détention qui arrive en premier motif de recours (22.7%), suivi par l'expulsion ou la perte de logement (17%) et enfin le besoin d'accompagnement (14.5%).

Origine géographique des demandeurs

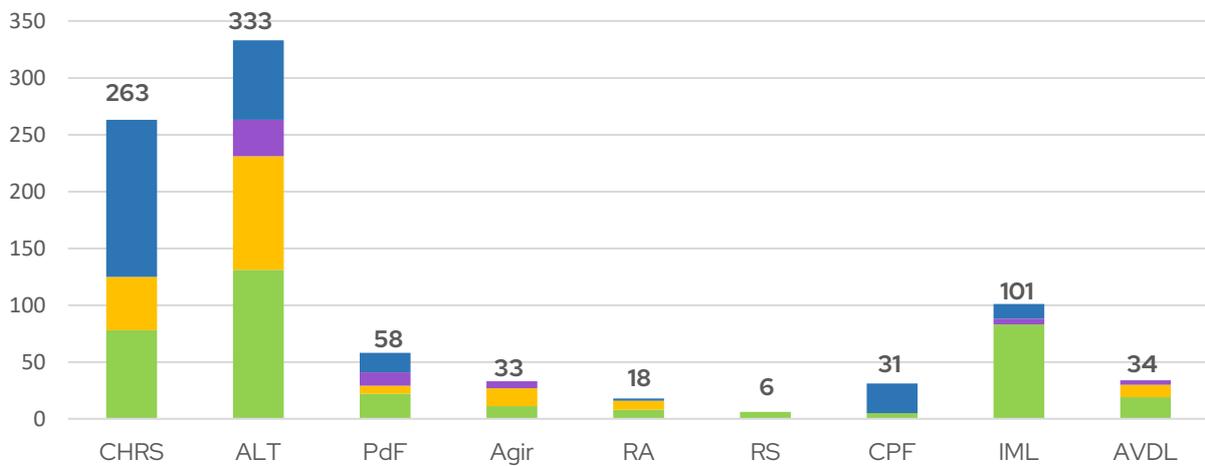




81% des demandes sont orientées vers un dispositif.

14.5% des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées (8.9%) ou réorientées (5.6%).

Répartition des orientations



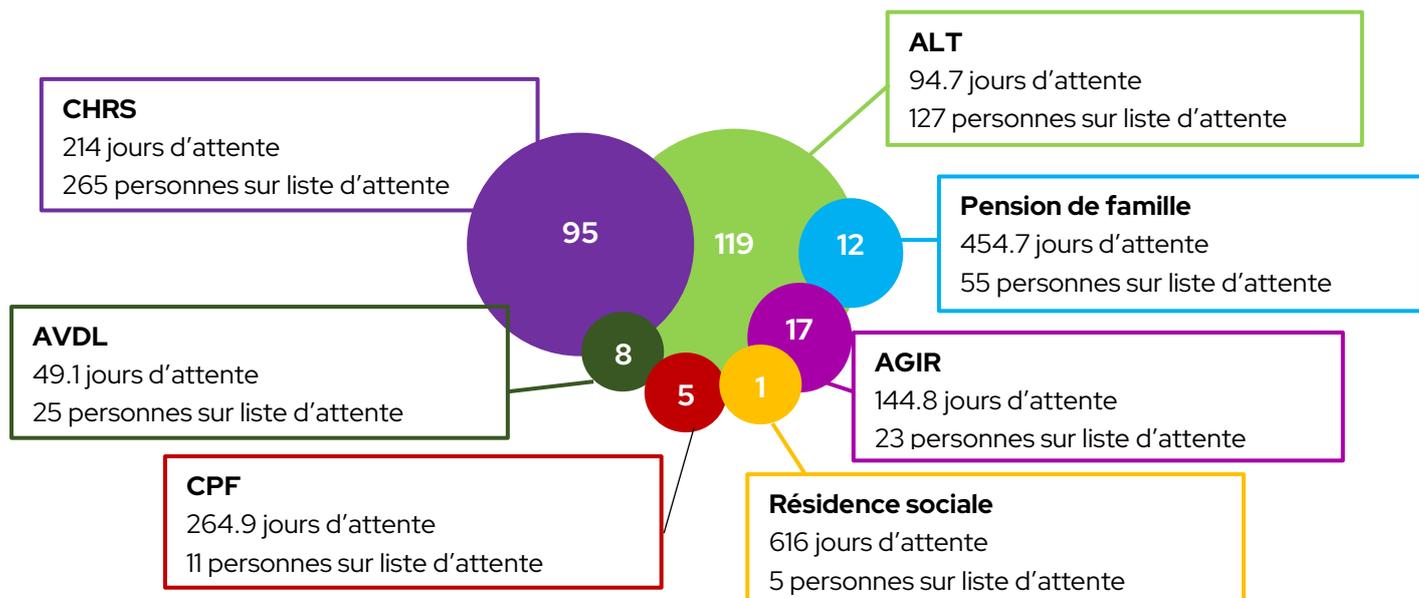
29.9% des orientations se font en direction des CHRS soit -7.4 points sur un an (52.5.% en direction d'un CHRS Brestois, 29.6% d'un CHRS Quimpérois et 17.8% du CHRS Morlaisien).

37.9% (-9.6 points) des demandes sont orientées vers l'ALT (39.3% des orientations sont issues du Pays de Cornouaille).

6.6% vers les Pension de familles.

3.7% des demandes sont orientées vers les accompagnements "AGIR" (dispositif présent sur le COB 29, sur le Pays de Brest hors Brest Métropole et sur le territoire de Quimperlé Communauté).

Temps d'attente et nombre d'admission par dispositif

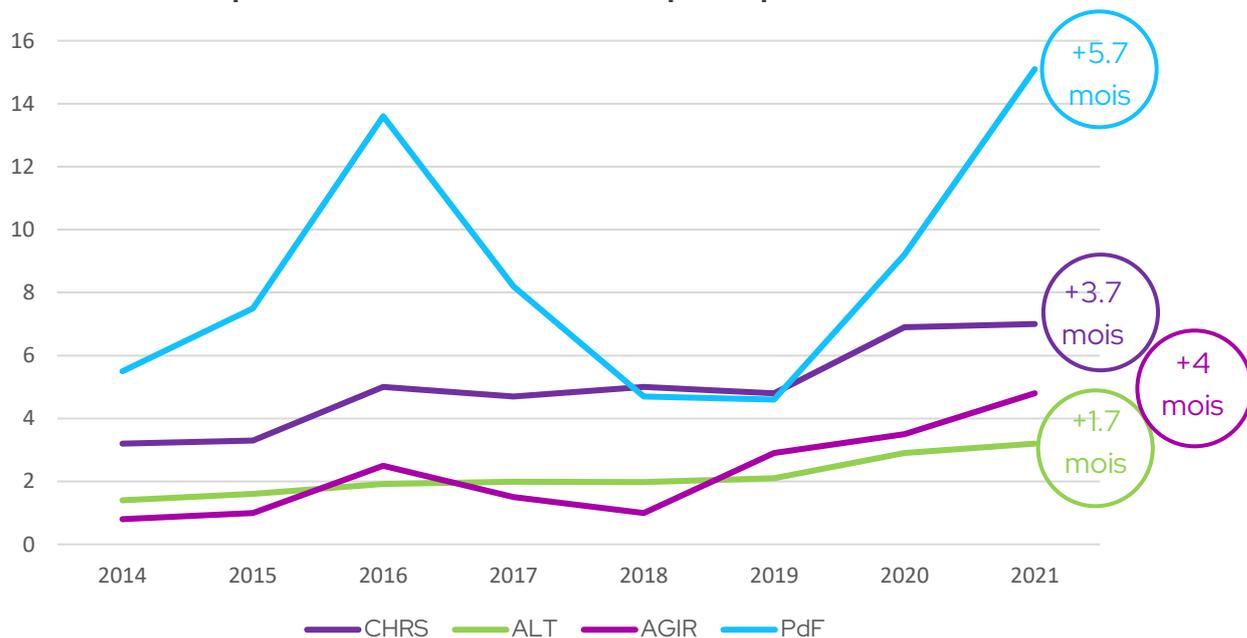


En 2021, le nombre d'admission a globalement baissé de 25%.

Pour les CHRS cette baisse est de 12%, 26% pour AGIR et 35% pour l'ALT.

Cette baisse reflète les difficultés de sorties des dispositifs d'hébergement. En effet l'accès au logement se complexifie ce qui embolise de fait le secteur de l'hébergement d'insertion.

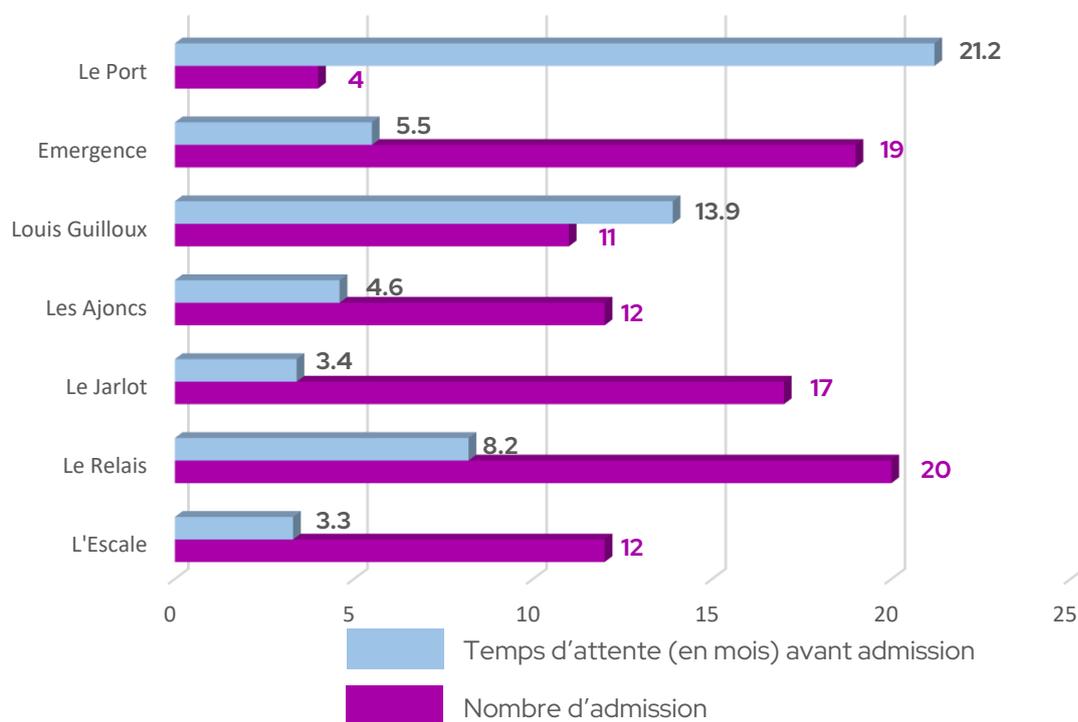
Evolution du temps d'attente avant d'admission par dispositif



Depuis 2014, on note une hausse générale du temps d'attente avant entrée en structure d'hébergement, quel que soit le dispositif.

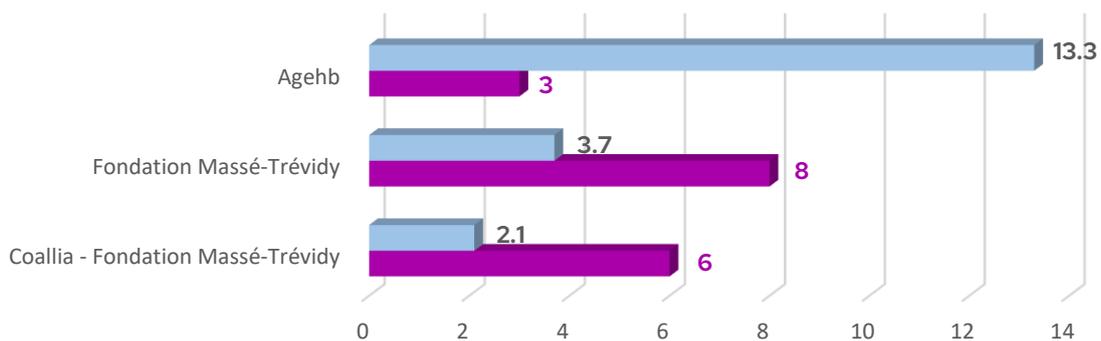
La hausse la plus importante, tout comme le temps avant admission, reste la plus élevée pour les pensions de famille. Suivi par les CHRS. En effet, avant admission en CHRS il fallait attendre 3.4 mois en 2014 contre 7 mois en 2021.

Bilan CHRS



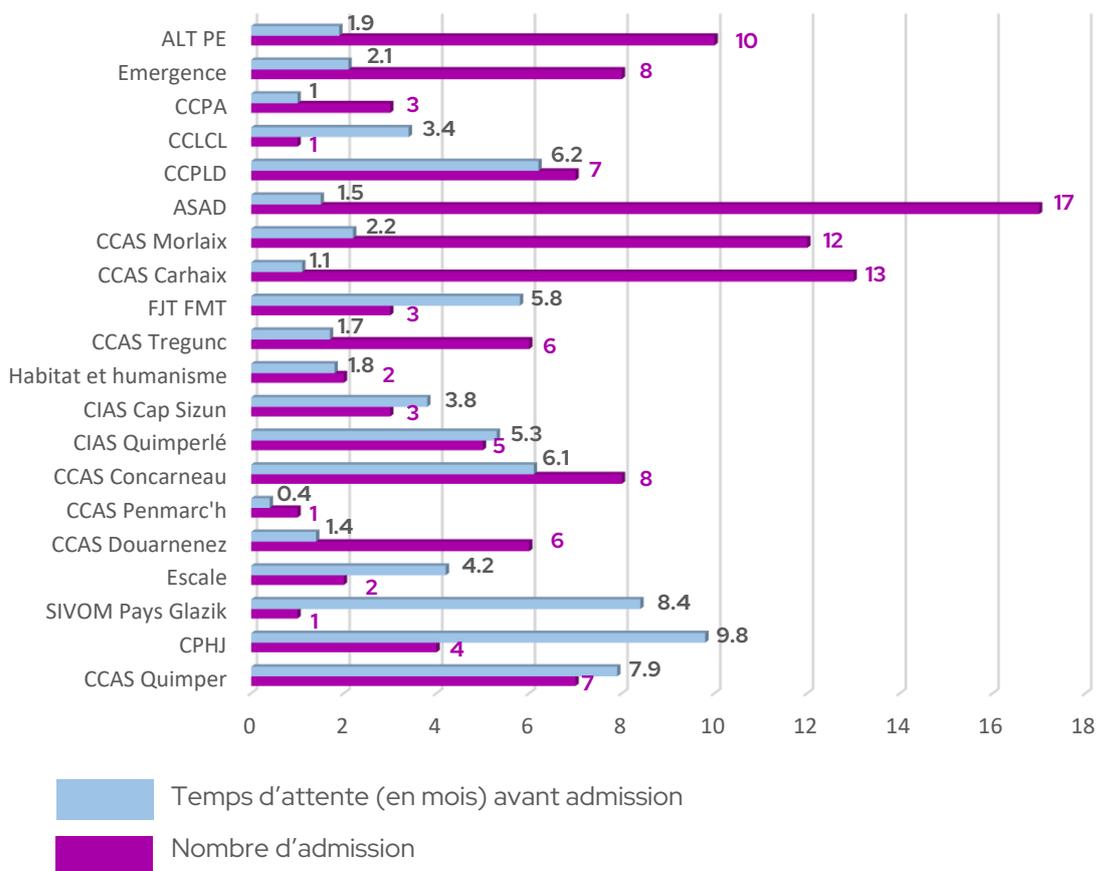
Pour les CHRS on compte 95 admissions en 2021. Parallèlement, 263 ménages ont été orientés en direction des CHRS. Ce qui représente un taux d'entrée de **36.1%**.

Bilan AGIR



17 admissions ont eu lieu sur le dispositif AGIR. 33 ménages ont été orientés. Ce qui représente un taux d'entrée de **51.5%**.

Bilan ALT



En ALT, 119 admissions ont eu lieu en 2021. 333 ménages ont été orientés sur liste d'attente ALT. Ce qui représente un taux d'entrée de **35.7%**.

Pour les pensions de famille on dénombre 12 admissions contre 58 orientations soit un taux d'entrée de **20.7%**.

Pays de Cornouaille

Typologie : Homme seul

Tranche d'âge : 36 – 45 ans

Origine géographique : Quimper

Motif de la demande : rupture familiale, conjugale ou par des tiers

Ressources : RSA

Orientation : ALT

Temps avant admission : 5.6 mois

Territoire de Morlaix-COB

Typologie : Homme seul

Tranche d'âge : 36 – 45 ans

Origine géographique : Morlaix

Motif de la demande : absence de logement

Ressources : RSA

Orientation : ALT

Temps avant admission : 3.8 mois

Brest Métropole

Typologie : Homme seul

Tranche d'âge : 18 – 25 ans

Origine géographique : Brest

Motif de la demande : sortie de détention

Ressources : RSA

Orientation : CHRS

Temps avant admission : 7 mois

Pays de Brest (hors Brest Métropole)

Typologie : Homme seul

Tranche d'âge : 18 – 25 ans

Origine géographique : Landerneau

Motif de la demande : rupture familiale, conjugale ou par des tiers

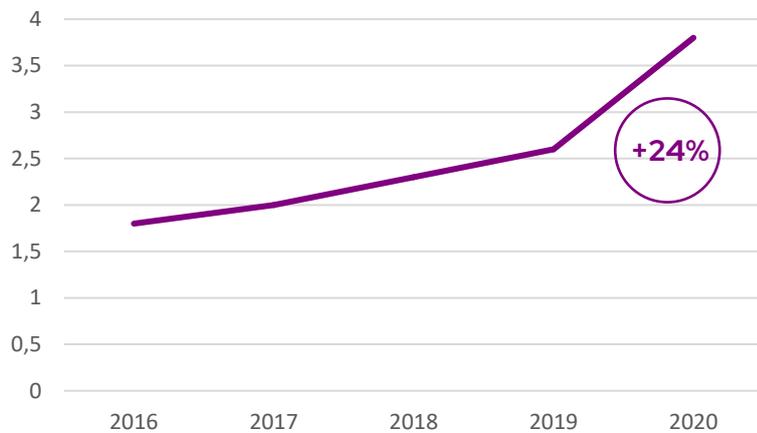
Ressources : RSA

Orientation : ALT

Temps avant admission : 6.4 mois

Zoom sur le logement

La demande HLM en Finistère



Source : ARO Habitat Bretagne

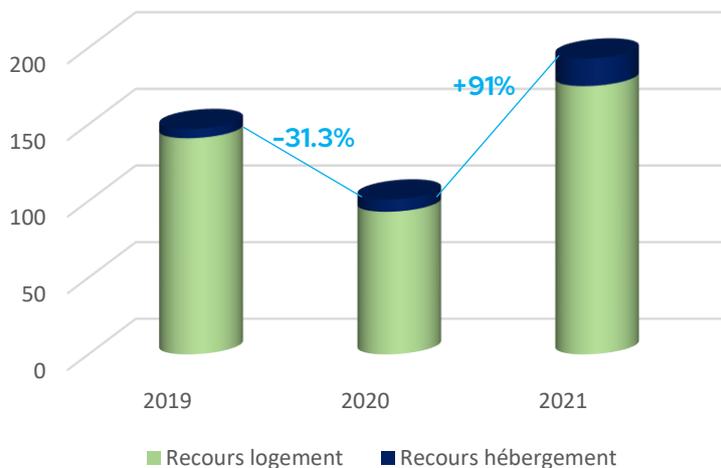
En 2020, on décompte + 10 917 demandes ce qui représente une augmentation de 24% par rapport à 2019.

12% des demandes sont en délai anormalement long.

Le délai moyen d'ancienneté des demandes est de 13 mois (contre 14.2 en moyenne en Bretagne). 35% des ménages motivent leur demande par l'absence de logement autonome.

La Commission de médiation du Finistère

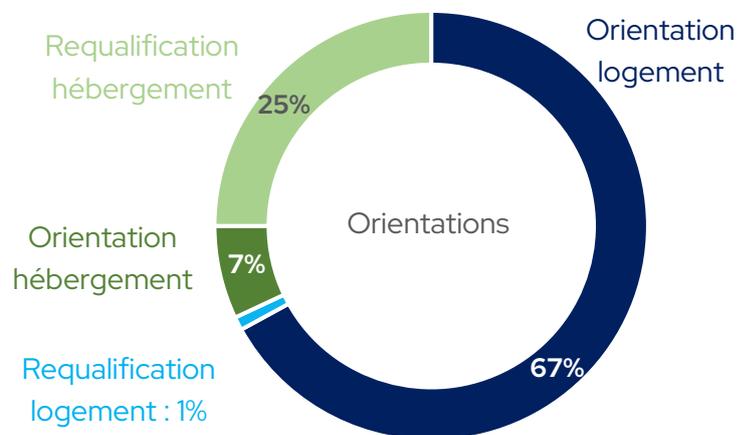
Nombre de recours reçus



En 2021, le Finistère représente 22.8% des recours bretons contre 19.6% en 2020, et le classe en 3^{ème} position dans la Région. A noter que les recours déposés sur le territoire de Brest métropole ne sont pas inclus dans ce calcul.

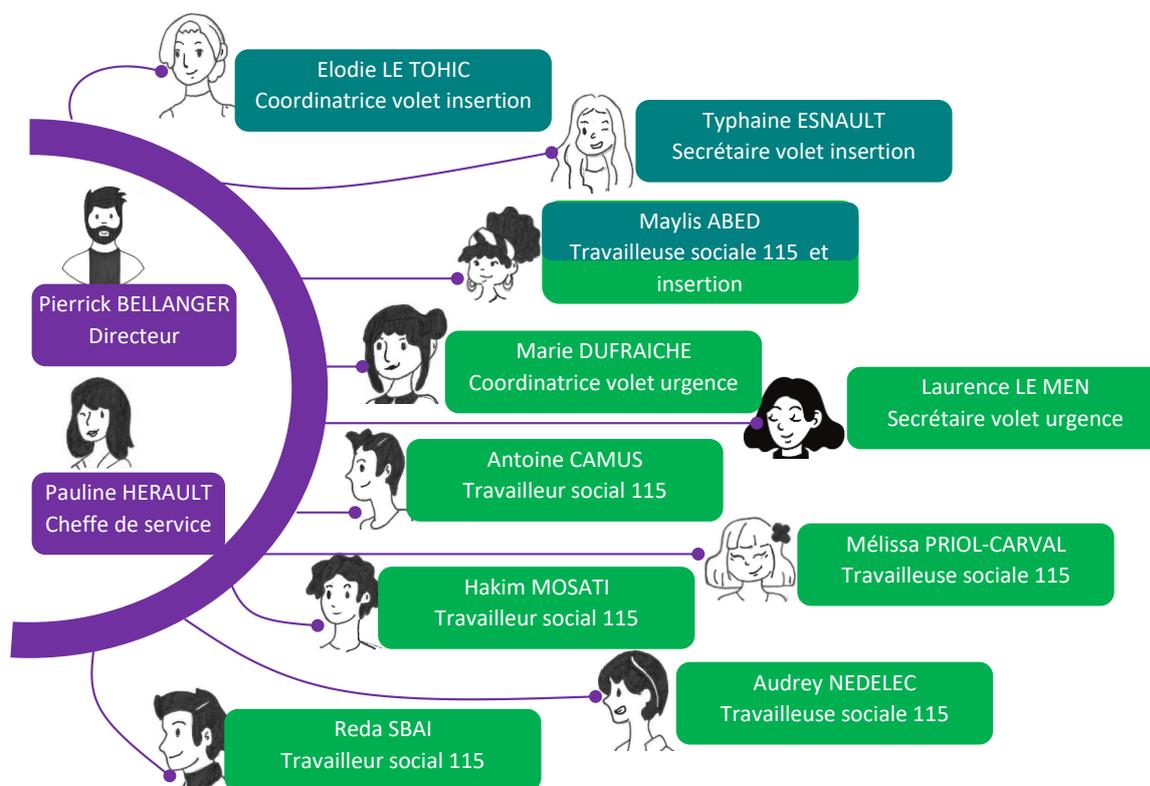
Concernant les admissions pour les ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO, en 2021, on note 11 admissions en ALT, 2 admissions en CHRS et 1 admission en Pension de famille.

Pour les 13 admissions en hébergement, le temps moyen avant entrée est de 36.6 jours.



Annexes

Annexe 1 : organigramme (mai 2022)



Origine géographique

Pays d'origine (UE, hors UE):
Situation administrative:
Date de validité:

Victime de violence

--

Présence d'un animal:

--

Ressources

Nature:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		Montant:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>	
Nature:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		Montant:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>	
Nature:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>		Montant:	<table border="1"><tr><td></td></tr></table>	

Situation au regard du logement au moment de la demande

--

Motif de la demande:

--

La personne ou famille relève du dispositif d'hébergement d'urgence:

--

Si "oui" Solution proposée:

--

Si autre, précisez:

--

Si "non" Orientation proposée:

--

Si autre, précisez:

--

Annexe 3 : Fiche de demande d'hébergement et logement d'insertion

SIAO 29		FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT		Date de l'entretien	
VOILET INSERTION				<input type="text"/>	
LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :					
Nom		Organisme		E-mail/Téléphone	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

EVALUATEUR					
Nom		Fonction		Structure	
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Adresse					
<input type="text"/>					
Téléphone		E-mail			
<input type="text"/>		<input type="text"/>			

DEMANDEUR 1			DEMANDEUR 2		
Nom			Nom		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Nom de naissance			Nom de naissance		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Prénom			Prénom		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Date de naissance			Date de naissance		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Sexe			Sexe		
<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme			<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme		
Nationalité			Nationalité		
<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.			<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.		
Adresse			Adresse		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
Contact à utiliser par le SIAO si différent			<input type="text"/>		
Téléphone			Téléphone		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		
E-mail			E-mail		
<input type="text"/>			<input type="text"/>		

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? Oui Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? Oui Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : CNI Titre de séjour Récépissé

Autre document

Aucune pièce justifiant de l'identité

Date de fin de validité :

Le document a-t-il été vu ? Oui Non

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...) Oui Non

Si oui, préciser le type de suivi :

Si oui, date de début :

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

BUDGET

<u>Nature des ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des charges</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0	TOTAL	€ 0
		Reste à vivre	€ 0

Estimation du droit allocation logement (montant APL ou AL):

Dettes:

<u>Type de dettes</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0

Dossier de surendettement ? Oui Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle ou est-elle en formation ? Oui Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? Oui Non

Si oui, préciser : FJT
 Résidence sociale (hors FJT)
 Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
 HLM
 DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? Oui Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions :

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) Oui Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

PRESENTATION DE LA SITUATION DU MENAGE (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une mesure d'accompagnement est-elle préconisée? Oui Non Type:

Si une demande est déjà en cours: Type: Date:

Adhésion du ménage ? Oui Non

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Villes/Territoires souhaités



FICHE SYNTHÈSE DEMANDE D'HEBERGEMENT/LOGEMENT D'INSERTION

Un exemplaire est remis au ménage demandeur

Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Motif de la demande:	<input type="text"/>	
Préconisation(s) du travailleur social:	<input type="text"/>	Choix 1
	<input type="text"/>	Choix 2
	<input type="text"/>	
Préconisation du demandeur si différente du travailleur social	<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature du ménage demandeur		Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien
	DATE <input type="text"/>	

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement/logement préconisé. Merci de tenir informé le SIAO 29 de toute évolution de votre situation pouvant impacter votre demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement/logement d'insertion. Les destinataires des données sont:

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les opérateurs gestionnaires de dispositifs susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
30, rue de la Providence
29000 QUIMPER
02 98 58 40 83
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

Notice d'information

DISPOSITIFS

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est un lieu d'accompagnement vers l'insertion. Son but est d'« aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (art L.345-1 du CASF). Le public accueilli fait face à des difficultés d'ordre économique et social. L'hébergement ne constitue donc qu'un aspect du dispositif.

ALT (Allocation Logement Temporaire)

(Appelé logement d'urgence sur certains territoires)

Permettent d'accueillir, pour une durée limitée, des personnes qui éprouvent des difficultés pour l'accession ou le maintien dans le logement.

Pension de famille (Maison-relais)

C'est une forme particulière de résidence sociale, elle permet l'accueil, sans limite de durée, de personne à faible niveau de ressource et dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement autonome. Elles accueillent souvent des personnes ayant fréquemment eu recours à des structures d'hébergement. Elles proposent des services collectifs, l'intégration passe par le biais d'animation et si besoin d'un accompagnement social ou médico-social.

Résidence Accueil

C'est une forme particulière de pension de famille qui allie logements privatifs et espace de vie collectif, à destination d'un public souffrant de troubles psychiques et /ou psychiatriques stabilisés.

AGIR - Accompagnement de type CHRS (COB, Pays de Brest (hors Brest), Quimperlé Communauté)

Accompagnement global individualisé renforcé. C'est une forme d'accompagnement social global de type CHRS qui n'est pas contrainte par la nécessité d'avoir un logement ou un hébergement. Cet accompagnement se fait là où vit le ménage. Ce dispositif propose uniquement un accompagnement, il ne propose pas de solution d'hébergement.

Intermédiation locative: Sous-location/Bail glissant

Logement du parc public ou privé loué par un organisme qui le sous-louera ensuite à un ménage en difficulté d'insertion économique, sociale et/ou administrative. Le bail en sous-location est à durée déterminée, le bail glissant peut glisser vers un bail classique. Dans ce dernier cas, le ménage restera donc dans le logement et deviendra locataire en titre.

Résidence sociale (Cornouaille)

Ce sont des logements destinés aux ménages ayant de faibles revenus ou des difficultés à se loger. Le public est généralement en capacité d'occuper un logement autonome. C'est une solution transitoire dans l'attente d'un logement dans le parc immobilier traditionnel.

Logement de promotion familiale (Cornouaille)

Ce type de dispositif s'adresse à des ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter » mais pouvant vivre en collectif.

RAPPELS

- Les encadrés rouges doivent impérativement être complétés
- La fiche doit être signée par le ménage et le travailleur social
- Privilégier la complétude informatique. Attention à la lisibilité du document si ce n'est pas le cas.
- L'évaluation n'est pas seulement un exposé de la situation au moment de la demande. Elle doit faire apparaître le parcours logement et les problématiques qui ont amené le ménage à solliciter le SIAO
- Deux notions essentielles doivent apparaître dans l'exposé social: le savoir habiter et le savoir gérer du ménage
- Il faut s'interroger sur le type d'accompagnement dont a besoin le ménage
- Il ne faut pas orienter seulement en fonction des dispositifs existants sur le territoire
- Après orientation en commission, le demandeur doit confirmer son inscription sur liste d'attente. Sa situation devra être mise à jour auprès du SIAO, tous les 3 mois ou 6 mois en fonction du dispositif.
- Il est impératif d'avoir un moyen de contact valide pour que le SIAO puisse joindre le ménage.

NOTES



50 rue Président Sadate – 29000 Quimper
association@siao29.fr / 02 98 58 40 83 / 115

urgence@siao29.fr

insertion@siao29.fr